

Bordeaux, le 29 décembre 2011

Monsieur Milovanovitch
DGST
Pôle Technique Municipal
85/87 boulevard Alfred Daney
33300 Bordeaux

copie :
Direction territoriale Bordeaux

objet : Bordeaux - rue de Pessac
nos références : TG30/SC/SG/NM/618/2011/0498
pièce jointe : 1 rapport + 2 cartes thématiques

Monsieur le Directeur,

Suite à votre demande du 24 novembre 2011, nous avons procédé à des comptages sur la rue de Pessac du 8 au 14 décembre 2011.

Les résultats obtenus sont les suivants :

1^{er} point de mesure entre le boulevard Georges V et la rue Fernand Audeguil

Vers la rue des Treuils – plaque N° 2126-Z

TMJO* : 5132 véh/J avec 3 % de PL (HPM: 8 h avec 295 véh ; HPS : 18 h avec 358 véh)
V85* : 50 km/h pour les VL et 44 km/h pour les PL

Vers la rue du commandant Charcot – plaque N° 2133-Z

TMJO* : 8197 véh/J avec 4 % PL (HPM: 8 h avec 443 véh ; HPS : 18 h avec 568 véh)
V85* : 48 km/h pour les VL et 43 km/h pour les PL

2^{ème} point de mesure entre la rue Fernand Audeguil et la rue de Strasbourg

Vers la rue Pierre Duhem – plaque N° 2110-Z

TMJO* : 3971 véh/J avec 2 % de PL (HPM: 8 h avec 246 véh ; HPS : 18 h avec 265 véh)
V85* : 46 km/h pour les VL et 35 km/h pour les PL

Vers la rue Fernand Audeguil – plaque N° 2128-Z

TMJO* : 4221 véh/J avec 5 % PL (HPM: 8 h avec 228 véh ; HPS : 17 h avec 291 véh)
V85* : 49 km/h pour les VL et 41 km/h pour les PL

Affaire suivie par :
Sylvie Chantoiseau
05 57 19 66 39

Direction de la Voirie
Service Expertise
Pôle de la Proximité

3^{ème} point de mesure entre la rue de Strasbourg et la rue Saint Genès

Vers la rue Saint Gènes – plaque N° 2128-Z

TMJO* : 2489 véh/J avec 3 % PL (HPM: 8 h avec 119 véh ; HPS : 18 h avec 175 véh)
V85* : 46 km/h pour les VL et 38 km/h pour les PL

Vers la rue des Gants – plaque N° 2147-Z

TMJO* : 2073 véh/J avec 8 % de PL (HPM: 8 h avec 107 véh ; HPS : 18 h avec 135 véh)
V85* : 47 km/h pour les VL et 38 km/h pour les PL

TMJO = trafic moyen journalier des jours ouvrables*

V85 = vitesse au-dessous de laquelle circulent 85 % des usagers, indice couramment retenu*

HPM = heure de pointe matin

HPS = heure de pointe soir

1 - Analyse trafic et terrain :

Cette voie de catégorie 2 (itinéraire inter communal) fait partie de l'itinéraire 2.85 Bordeaux Centre Barrière Saint Genès secteur 2.85-4 Rue de Pessac Bordeaux. Elle est à double sens de circulation entre le Boulevard Georges V et la rue Saint Genès. On constate une forte dissymétrie de trafic sur le premier tronçon concerné par l'étude avec + 47 % d'usagers vers la rue Fernand Audeguil. Une baisse du volume de trafic est constatée sur le 2^{ème} et 3^{ème} point de mesure avec respectivement - 49 % et - 66 % d'usagers tous sens confondus.

2 - Analyse vitesse :

Vers Treuils

Un total de 84 % des véhicules circule au-dessous de 50 km/h qui est la vitesse réglementaire de la voie. La majorité des usagers en infraction se situe entre 50 et 60 km/h. On constate neuf usagers au-dessus de 110 km/h pendant la période de l'étude.

Vers Charcot

Un total de 91 % des véhicules circule au-dessous de 50 km/h qui est la vitesse réglementaire de la voie. La majorité des usagers en infraction se situe entre 50 et 70 km/h. On constate onze usagers au-dessus de 110 km/h pendant la période de l'étude.

Vers Duhem

Un total de 95 % des véhicules circule au-dessous de 50 km/h qui est la vitesse réglementaire de la voie. La majorité des usagers en infraction se situe entre 50 et 70 km/h. On constate cinq usagers au-dessus de 110 km/h pendant la période de l'étude.

Vers Audeguil

Un total de 88 % des véhicules circule au-dessous de 50 km/h qui est la vitesse réglementaire de la voie. La majorité des usagers en infraction se situe entre 50 et 70 km/h. On constate deux usagers au-dessus de 110 km/h pendant la période de l'étude.

Affaire suivie par :
Sylvie Chantoiseau
05 57 19 66 39

Direction de la Voirie
Service Expertise
Pôle de la Proximité

Vers Saint Genès

Un total de 94 % des véhicules circule au-dessous de 50 km/h qui est la vitesse réglementaire de la voie. La majorité des usagers en infraction se situe entre 50 et 70 km/h. On constate trois usagers au-dessus de 130 km/h pendant la période de l'étude.

Vers Gants

Un total de 94 % des véhicules circule au-dessous de 50 km/h qui est la vitesse réglementaire de la voie. La majorité des usagers en infraction se situe entre 50 et 60 km/h. On constate trois usagers au-dessus de 130 km/h pendant la période de l'étude.

3 - Analyse accidents du carrefour :

On recense trente cinq accidents corporels entre 2006 et septembre 2011 dont 12 avec des usagers piétons et 5 avec des usagers bicyclettes (Voir étude jointe).

Concernant l'accidentologie des usagers vulnérables (piétons et bicyclettes), l'ordonnance n° 2010-1307 du 28 octobre 2010 article 3 du code des transports nous demande de veiller à l'amélioration de la sécurité de tous les déplacements, en opérant, pour chacune des catégories d'usagers, un partage de la voirie équilibré entre les différents modes de transport et en effectuant le suivi des accidents impliquant au moins un piéton ou un cycliste.

En conclusion, le volume de trafic est cohérent avec un axe de catégorie 2. Il permet de rejoindre le quartier Mériadeck sur le premier tronçon, sur le second celui de la gare Saint Jean en permettant ainsi d'éviter le trafic de la place de la victoire et du cours de la Marne, quant au dernier tronçon il dessert différents quartiers assez denses en population. La V85 entre 35 et 50 km/h est conforme avec une limitation de la vitesse à 50 km/h, mais on constate des usagers en délit de grande vitesse. Nous pourrions nous satisfaire de ces résultats pour une étude statistique de trafic mais pas dans le cadre d'une analyse sécurité avec des résultats aussi importants en accidentologie piétons et bicyclettes (17 accidents sur 35).

Afin de sécuriser cet axe avec des aménagements appropriés pour les usagers vulnérables, nous conseillons une analyse approfondie des scénarios d'accidents avant toute étude pour répondre de façon adéquate à cette accidentalité.

Nous sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pascal Besançon
Directeur de la Voirie

Affaire suivie par :
Sylvie Chantoiseau
05 57 19 66 39

Direction de la Voirie
Service Expertise
Pôle de la Proximité